



Délivrance d'une autorisation d'exploiter Changement d'exploitant

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que M. FOLLONIER Jean, domicilié à chemin de Tsamandon 88, 1997 Haute-Nendaz lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Plan MC 5, parcelle N° 290 Route des Ecluses 24, 1997 Haute-Nendaz
Enseigne	: La Trattoria
Prestations	: Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	: 11h00 – 24h00, du mardi au dimanche
Début de l'activité	: dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 11 décembre 2022.

Haute-Nendaz, le 7 novembre 2022

Sécurité publique